

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 13 octobre 2011

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du
projet arrêté du PLU d'Argis

Sont présents 11 membres convoqués le 5 Octobre 2011

Sont excusés : Jean-Luc RAMEL – Jean-Pierre HUMBERT – Josiane EXPOSITO – Albert BERTHOLET – Robert GREFFET

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune d'ARGIS, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe que le projet de PLU a été arrêté le 5 septembre 2011 et reçu au syndicat mixte le 22 septembre 2011.

En préambule, la présidente précise que le précédent arrêt projet en date du 10 janvier 2011 a reçu un avis défavorable des services l'Etat et que le préfet a invité la commune à annuler cette délibération d'arrêt pour reprendre certains points du dossier.

Elle fait remarquer cependant que dans sa délibération en date du 21 mars 2011, le syndicat mixte BUCOPA avait rendu un avis favorable à ce projet de PLU en notant les remarques suivantes :

- Manque de clarté dans la rédaction du PADD, notamment en ce qui concerne la définition des enjeux pour la commune et les objectifs fixés.
- Manque de précisions sur les plans de zonage et dans les orientations d'aménagement en matière de servitude de mixité sociale.

Contenu du projet de PLU

La présidente note que le nouvel arrêt projet ne change pas fondamentalement, il contient cependant des améliorations notables telles que:

- Des mises à jour de données notamment sur le schéma d'assainissement, le PPRI, les périmètres de protection de captage, les données socio démographiques dans le rapport de présentation
- Une réécriture du PADD qui fixe désormais des objectifs clairs et compréhensibles par tous
- Le règlement des zones AU est revu et précisé à travers les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement
- La prise en compte des dispositions de la loi ENE du 12 juillet 2010 dans l'ensemble des pièces du dossier.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de PLU de la commune d'ARGIS arrêté le 5 septembre 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN

